

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL JUDICIAIRE -
TRIBUNAL DE POLICE DE MEAUX
46, Avenue S. ALLENDE
77108 MEAUX

ABANDON DES POURSUITES

L'Officier du Ministère Public

à

*Maître Yohan DEHAN
174 RUE DE COURCELLES
75017 PARIS*

Références à rappeler :

Rédacteur :

Maître,

Après examen de cette affaire, je vous informe que j'ai décidé d'abandonner les poursuites à l'encontre de votre client

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **025386 EXCES DE VITESSE D'AU MOINS 5KM/H ET INFÉRIEUR A 20 KM/H PAR CONDUCTEUR**
• **DE VÉHICULE À MOTEUR - VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE INFÉRIEURE OU ÉGALE À 50 KM/H**
ART.R.413-14 §I C.ROUTE. ART.R.413-14 §I AL.1 C.ROUTE.

Infraction(s) relevée(s) à , au point kilométrique
dans le sens en date du
par procès verbal n° dressé par , avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

Infraction(s) relevée(s) avec une vitesse enregistrée de , retenue de pour une vitesse
autorisée de

DEFINIE ET REPRIMEE A LA DATE DES FAITS PAR L'ARTICLE ART.R.413-14 §I C.ROUTE.
ART.R.413-14 §I AL.1 C.ROUTE.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à MEAUX, le 05/01/2026

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC

